

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT
SUR ORDONNANCE**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE DIX-NEUF JUILLET

A la demande du :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), VENANT AUX DROIT DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHÔNE ALPES-AUVERGEN, VENANT LUI-MEME AUX DROITS DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE – RHÔNE AIN par suite d'une fusion-absorption (assemblée générale en date du 24 DECEMBRE 2004), Société Anonyme au capital de 124.821.703,00 euros, inscrite au RCS de Paris sous le n° 379 502 644, dont le siège social est situé 26/28 rue de Madrid, 75008 PARIS, représentée par Monsieur Yannick BORDE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Alain CROS, Avocat au Barreau du Val de Marne, 6 place Salvador Allende, 94000 CRETEIL.

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par le Tribunal de Grande Instance de Créteil en date du 23 juin 2017.

Avec pour mission de me rendre à la résidence City Résidence au 58-60 avenue Paul Vaillant Couturier à IVRY S/SEINE (94220), afin de constater les conditions d'occupation d'un appartement au 3^{ème} étage, portant le numéro 311, et d'indiquer l'identité des occupants.

Michel MARTIN
Elisabeth FITOUSSI
Huissiers de Justice Associés
3, rue Marty
94220 CHARENTON-LE-PONT

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Elisabeth FITOUSSI, Huissier de Justice, Membre associé de la S.C.P. Michel MARTIN - Elisabeth FITOUSSI, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Marty, soussignée,

Me suis transportée ce jour à IVRY S/SEINE (94200), 58-60 avenue Paul Vaillant Couturier où, étant et assistée d'un serrurier de la société Bagnolet Ouverture, d'un technicien de la société PRODIAG, , témoins, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, je rencontre , responsable de la résidence qui m'indique que le locataire, , occupe les lieux depuis six mois environ mais est absent lors de mon passage.

Appartement 311 au 3^{ème} étage :

On y accède par une porte palière avec un système d'ouverture électronique.

Entrée :

Le sol est recouvert d'un linoléum imitation parquet.

Les murs sont recouverts de crépi peint à l'état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture à l'état d'usage, avec un point lumineux.

Il existe un coffrage abritant le compteur électrique.

Pièce principale (porte face dans l'entrée) :

On y accède par une porte revêtue de peinture, avec poignée.

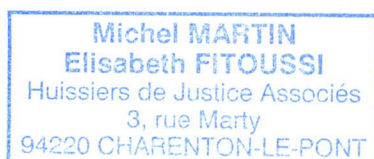
Le sol est recouvert d'un linoléum imitation parquet.

Les murs sont recouverts de crépi peint à l'état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture à l'état d'usage, avec un point lumineux.

Il existe :

- Un détecteur d'incendie.
- Une aération haute.



- Un coin cuisine agencé par un plan de travail avec un évier en inox de forme ronde, avec un robinet mitigeur, une plaque à deux feux électriques, des meubles hauts et bas.
- Un convecteur électrique.
- Une double fenêtre avec un châssis vitré fixe ; le tout en double vitrage.
- Un petit placard fermé par deux portes coulissantes.

Salle de bains :

On y accède depuis l'entrée par une porte revêtue de peinture, avec poignée et loquet de fermeture.

Le sol est recouvert d'un linoléum imitation parquet.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture façon crépi à l'état d'usage.

Les murs autour de la baignoire sont recouverts de faïence murale.

Il existe :

- Une baignoire avec un robinet mitigeur.
- Un radiateur sèche-serviettes.
- Un plan de toilette avec vasque équipée d'un robinet mitigeur, surmontant un meuble à deux portes.
- Un miroir avec deux spots lumineux.
- Une cuvette w-c.

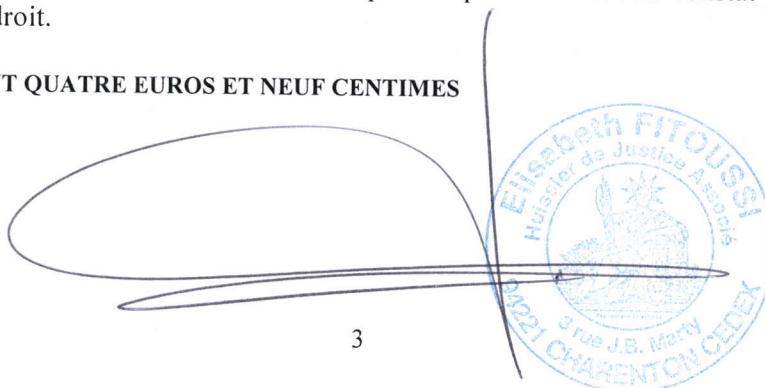
Mes opérations terminées, je me suis retirée.

Telles sont mes constatations.

Pour compléter le présent procès-verbal de constat, j'ai annexé 4 clichés photographiques pris lors de mes constatations et dont je certifie l'authenticité.

ET de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : CINQ CENT QUATRE EUROS ET NEUF CENTIMES



3

19/07/2017





19/07/2017



19/07/2017



19/07/2017